

**Conseil de sécurité**

Distr. générale  
25 juillet 2006  
Français  
Original : anglais

---

**Lettre datée du 25 juillet 2006, adressée au Président  
du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de la Malaisie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

Au nom de la Malaisie en sa qualité de Président du Comité permanent de l'ANASE, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint la déclaration adoptée à Kuala Lumpur le 25 juillet 2006 par les ministres des affaires étrangères des États membres de l'ANASE concernant la situation au Moyen-Orient.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir communiquer le texte de la présente lettre et de son annexe aux membres du Conseil de sécurité et de le faire distribuer comme document du Conseil.

Le Chargé d'affaires de la Mission permanente  
de la Malaisie auprès de l'Organisation des Nations Unies  
(*Signé*) **Raja Nushirwan** Zainal Abidin



**Annexe à la lettre datée du 25 juillet 2006, adressée  
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires  
par intérim de la Mission permanente de la Malaisie  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Déclaration adoptée par les ministres des affaires étrangères  
des États membres de l'ANASE concernant la situation  
au Moyen-Orient**

**Kuala Lumpur, 25 juillet 2006**

Nous, Ministres des affaires étrangères du Brunéi Darussalam, du Cambodge, de l'Indonésie, de la Malaisie, du Myanmar, des Philippines, de la République démocratique populaire lao, de Singapour, de la Thaïlande et du Viet Nam, réunis à Kuala Lumpur à l'occasion de la trente-neuvième Réunion ministérielle de l'ANASE, tenant compte de la détérioration de la situation au Moyen-Orient et après avoir examiné la question, tenons à déclarer ce qui suit :

Nous sommes gravement préoccupés par la détérioration de la situation et l'escalade de la violence au Moyen-Orient, en particulier l'emploi excessif, aveugle et disproportionné de la force par Israël dans le territoire palestinien occupé et au Liban, déclenché par la capture des deux soldats israéliens. Cet état de choses fera planer des menaces sur les efforts visant à relancer le processus de paix.

Nous condamnons tous les actes de terrorisme, de violence et de destruction. Nous condamnons également les attaques qui ont fait des morts et des blessés parmi des civils innocents et entraîné la destruction de biens et d'infrastructures civiles. Nous condamnons en outre l'enlèvement et la détention de ministres, de responsables gouvernementaux et d'autres individus et nous demandons qu'ils soient relâchés immédiatement et sans condition.

Nous invitons instamment toutes les parties à faire preuve de la plus grande modération, en particulier pour éviter qu'il n'y ait de nouvelles victimes parmi les civils innocents et que ne soient davantage endommagés les biens et les infrastructures civiles, et à s'abstenir de tout acte susceptible d'exacerber encore la situation et d'aggraver la crise humanitaire.

Nous lançons un appel en faveur d'un cessez-le-feu immédiat et demandons instamment à la communauté internationale et au Conseil de sécurité de l'ONU d'amener toutes les parties au conflit à respecter le cessez-le-feu sous la supervision de l'Organisation des Nations Unies et avec la participation de pays à même d'assumer cette tâche, et d'œuvrer en définitive à l'avènement d'une paix juste, durable et complète dans la région.

Nous réaffirmons l'appel en faveur du strict respect de la souveraineté, de l'intégrité territoriale, de l'unité et de l'indépendance politique du Liban, sous l'autorité unique et exclusive du Gouvernement libanais, ainsi qu'il est stipulé dans les résolutions 1664 et 1680 du Conseil de sécurité.

Nous exhortons également Israël et la Palestine à retourner au processus de paix et à mettre en œuvre la Feuille de route axée sur les résultats en vue d'un règlement permanent du conflit israélo-palestinien prévoyant deux États, établie par le Quatuor, conformément à la résolution 1515 du Conseil de sécurité.

Nous nous félicitons de tous les efforts déployés pour redresser la situation, notamment les visites effectuées dans la région par le Conseiller spécial du Secrétaire général de l'ONU au Moyen-Orient et le Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires et Coordonnateur des secours d'urgence, ainsi que des efforts entrepris par le Ministre français des affaires étrangères dont le pays préside actuellement le Conseil de sécurité. Nous considérons que la visite effectuée par la Secrétaire d'État américaine dans la région et l'intention exprimée par l'Italie d'accueillir le 26 juillet 2006 une conférence internationale sont des mesures encourageantes et formulons l'espoir qu'elles permettront la cessation immédiate des hostilités, le libre acheminement des secours et de l'aide humanitaires aux civils touchés par le conflit, un retour rapide des personnes déplacées et l'instauration des conditions d'une solution durable aux problèmes de la région. Nous soulignons également qu'il est nécessaire de rétablir rapidement les infrastructures de base en Palestine et au Liban afin d'éviter que les conditions humanitaires des peuples palestinien et libanais ne se détériorent davantage.

---